



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 9035

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la nécessité de définir la politique de la France en matière de compétitivité. Le Premier ministre a déclaré, le 12 septembre 2012, que "des propositions en faveur d'un vrai choc de compétitivité seront faites d'ici à la fin de l'année". Mais il a dit le contraire le 15 octobre 2012, en affirmant que "le Gouvernement prépare une trajectoire de compétitivité, non un choc". Le Président de la République, quant à lui, a déclaré, le 31 août 2012, que "la compétitivité suppose de résoudre le problème du coût du travail". Il a ajouté, le 9 septembre 2012, que "l'emploi sera favorisé dès lors qu'une embauche sera moins chère". Sa dernière déclaration publique à ce sujet, le 25 octobre 2012, consiste à affirmer : "Je propose un pacte à tous les acteurs. C'est la stratégie de compétitivité que le Gouvernement prépare sur la base du rapport Gallois. Mais je déconseille l'idée du choc". Le pouvoir exécutif, au total, semble tour à tour contre et pour le "choc de compétitivité", à moins que cela ne soit un "pacte", une "trajectoire", autant de notions à la clarté obscure. Au-delà des "conseils" donnés par le Président de la République, sans doute serait-il opportun qu'une décision soit prise, assumée par le pouvoir exécutif et expliquée aux acteurs économiques, aux chefs d'entreprise et aux salariés, quelque peu lassés par les palinodies gouvernementales.

Texte de la réponse

Pour favoriser le maintien de la production sur le territoire national, le Gouvernement s'efforce d'une part, de détecter et soutenir les entreprises rencontrant des difficultés et, d'autre part, d'améliorer la compétitivité du site France. S'agissant des entreprises en difficulté, les commissaires au redressement productif avaient traité, fin 2013, 1 343 dossiers, contribuant à la préservation de 170 752 emplois sur un total de 194 372 emplois concernés, emplois situés dans un cas sur deux dans des entreprises de moins de 50 salariés, dans tous les secteurs de l'économie. Pour soutenir cette action, un « plan de résistance économique » a été lancé en septembre 2013 prévoyant notamment l'affectation de 300 M€ supplémentaires au fonds de développement économique et social (initialement doté de 80 M€), qui a vocation à intervenir sous forme de prêts, en cofinancement avec le secteur privé, pour financer des projets de reprise industriels ou de retournement et aider temporairement des entreprises viables à passer le cap de difficultés passagères. S'agissant de la compétitivité des entreprises, le pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi adopté par l'ensemble du Gouvernement, le 6 novembre 2013, sur la base du rapport de M. Louis Gallois, commissaire général à l'investissement, s'est traduit par un ensemble cohérent de décisions stratégiques pour la réindustrialisation de la France. Un cadre favorable aux entreprises industrielles a été mis en place, par la stabilisation et la consolidation des dispositifs fiscaux pertinents (crédit d'impôt recherche étendu à certaines dépenses d'innovation des petites et moyennes entreprises -PME-, pactes d'actionnaires de long terme), l'adoption d'un programme de simplification ambitieux (notamment à travers l'expérimentation du contrat de projet, du permis unique, de la procédure intégrée pour l'immobilier d'entreprise et des zones d'intérêt économique et écologique) et la réduction des charges pesant sur les emplois qualifiés décidée dans le cadre du pacte de responsabilité. Pour produire tout leur effet sur la croissance et l'emploi, ces mesures doivent permettre aux entreprises françaises de reprendre leur effort

d'investissement et, notamment, d'investissement de modernisation, permettant d'assurer une montée en gamme de la production et des services et ainsi de rétablir la productivité et de soutenir l'emploi qualifié, notamment pour les jeunes. Pour soutenir l'investissement innovant, le Gouvernement a engagé une mobilisation sans précédent de l'ensemble des acteurs publics et privés : - les référents uniques aux investissements (RUI) ont été nommés en juillet 2013 afin de détecter et d'appuyer les projets d'investissements dans les régions. Depuis leur installation, 605 projets ont été détectés en France, représentant 12 657,4 M€ d'investissements et 32 133 créations d'emplois potentielles. A début avril, les RUI suivent spécifiquement 586 projets d'investissements ; - les 34 plans de reconquête pour la nouvelle France industrielle présentés par le Président de la République en présence du ministre en charge du redressement productif, le 12 septembre 2013, créent le cadre pour l'émergence de projets concrets d'industrialisation par la mise en synergie des différents outils de l'État, des collectivités territoriales et des établissements, dans une logique de projet autour de trois ambitions majeures : la transition énergétique et écologique, la transition numérique et enfin, un changement de société par la diffusion des nouvelles technologies ; - dans ce cadre, la politique des pôles de compétitivité a été réorientée à travers des contrats de performance 2013-2018 vers l'émergence de nouveaux produits, services et procédés innovants à destination du marché. Le financement apporté aux pôles de compétitivité par l'État est évalué à 450 M€ sur 3 ans, les entreprises des pôles de compétitivité pourront également bénéficier d'un prêt à l'industrialisation de Bpifrance ; - au soutien de l'investissement industriel, le plan stratégique 2014-2017 de Bpifrance prévoit le doublement du volume des prêts de développement, accélérant une montée en puissance amorcée en 2009. Des outils ciblés sont proposés pour soutenir l'investissement industriel : création d'un prêt numérique bonifié et d'un prêt robotique pour financer les investissements numériques des PME, dotés chacun de 300 M€ et renouvellement du dispositif des prêts verts doté de 340 M€ pour accompagner la transition de l'industrie vers l'éco-conception et l'éco-production, mise en place d'un prêt d'avenir d'un montant élevé (jusqu'à 5 M€). Le conseil national de l'industrie installé le 5 février 2013 et ses comités stratégiques de filière constituent l'enceinte de concertation et de mise en oeuvre des initiatives publiques et privées. Dans ce cadre et pour faire en sorte que l'effort industriel bénéficie à l'ensemble des entreprises des filières, la médiation des relations inter-entreprises a été confirmée et un médiateur des marchés publics a été désigné. La médiation des relations inter-entreprises a pour mission principale de favoriser l'équilibre des relations clients-fournisseurs et l'émergence d'écosystèmes collaboratifs et performants. Fin mai 2013, la médiation inter-entreprises avait traité 1 000 dossiers, à travers des médiations individuelles et collectives, avec un taux de réussite de 80 %, concernant 230 000 emplois. En outre, elle mène des travaux sur l'achat innovant pour permettre à des PME innovantes d'accéder à de grands comptes.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9035

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie, redressement productif et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6225

Réponse publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5565